

---

## P R E F A C E

---



La place que l'habitat fortifié a tenue dans l'histoire des peuplements humains a toujours été importante ; mais il a connu au Moyen Âge une extension considérable. Il a longtemps été difficile d'apprécier celle-ci en raison d'une sous-estimation de ce qu'il représentait : le "château" proprement dit, héritier du *castrum* des temps romains tardifs, éclipsait en effet les autres types de "forteresses", non dotées en général des prérogatives dont se prévalaient les seigneurs châtelains. C'est l'enquête systématiquement menée depuis un peu plus d'un demi-siècle qui a rendu, d'abord à la maison-forte, puis à la motte fossoyée, la place qui leur revenait. Mais des érudits locaux s'étaient déjà attachés à recenser les sites fortifiés reconnaissables dans les textes, dans les noms de lieux ou sur le terrain. Et, à l'occasion de l'une des journées de castellologie qui se sont tenues en Saône-et-Loire et dont le présent recueil enregistre les travaux, un des auteurs a tenu à rendre justice à l'un de ces chercheurs, d'ailleurs fort respecté par ses pairs, Marcel Canat de Chizy, lequel avait entrepris ce recensement. De nos jours, le recours à des instruments plus perfectionnés, et notamment à la photographie aérienne qui permet de repérer tant de sites ou de vestiges oubliés, à condition d'en maîtriser toutes les techniques (un excellent exemple en est donné dans les pages qui suivent), ont permis de pousser cet inventaire beaucoup plus avant.

Pour le réaliser, le recours à tous les moyens de la science historique se révèle indispensable. L'enquête toponymique, qui est la plus ancienne à avoir été mise en œuvre, garde toute sa valeur ; mais elle

soulève bien des problèmes : ceux de la dérivation philologique, ceux de l'emploi des termes à des époques différentes. Une "motte" peut très bien avoir été un tertre non fortifié, surtout dans un contexte inondable ; une "salle" peut être l'appellation d'une maison-forte ; une maison bourgeoise est souvent, dans un village, qualifiée de "château". Le recours à la microtoponymie exige donc le contrôle du philologue, mais aussi une analyse de chaque cas et une exploration des archives. La connaissance des techniques de construction et de castramétation révèle des formes sommaires de mise en défense - un simple fossé circulaire ou quadrangulaire, complété par un "plessis", suffisait à faire d'une maison sans autre élément défensif un habitat fortifié. Le plan de la motte fossoyée pose des problèmes ; l'édification du château suppose dès le XI<sup>ème</sup> siècle l'utilisation d'autres matériaux que le bois ou le pisé. La situation juridique de tels habitats doit aussi être interrogée : dans quelle mesure tel d'entre eux assure-t-il à son possesseur un droit sur les hommes et jusqu'où ce droit s'étend-il ? Une des études qui suivent envisage la rivalité qui peut opposer le château et l'église lorsque les détenteurs de l'un et de l'autre cherchent à "attirer" les maisons des paroissiens, qui sont aussi les retrayants, à l'intérieur de leur "enclos".

L'analyse proprement archéologique peut, elle aussi, apporter ses réponses. Encore celles-ci dépendent-elles de ce qui subsiste des vestiges en place ou bien arasés par ceux qui en ont utilisé les matériaux, de ce qui reste du mobilier, des débris de cuisine, avec parfois un carreau d'arbalète ou une monnaie, ou des traces d'incendie,

avec les événements consignés dans quelque texte. Le mode de construction suggère une datation : ainsi Hubans, en Nivernais, remonterait au XI<sup>ème</sup> siècle ; Montaigu, en Chalonnais, au XII<sup>ème</sup> (ici nous serions tenté de le vieillir un peu pour tenir compte de ce que ce château a donné son nom à un évêque d'Auxerre, Hugues de Montaigu, à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle). Artus, en Charolais, et Roussillon-en-Morvan apparaissent comme des constructions du XIII<sup>ème</sup>. A Cuisery, c'est une "grande maison" bâtie sans doute dans la basse-cour du château qui nous fait connaître un intéressant exemple de demeure résidentielle du XIV<sup>ème</sup> intégrée à un habitat fortifié.

La moisson qui a été recueillie et dont ce volume nous apporte le recensement est abondante. Elle nous conduit des Basses Marches du Bourbonnais (qui ont aux temps féodaux relevé pour une part du comté de Chalon, lequel débordait sur la rive occidentale de la Loire) au Nivernais et à l'Autunois, où des enquêtes systématiques ont été menées, avec des exemples ponctuels ailleurs. Ainsi se dessine un réseau complexe, compte tenu de la succession de ces habitats fortifiés dans le temps, mais serré, dont les historiens pourront retracer avec plus de sûreté les rapports avec le peuplement et les cadres seigneuriaux et princiers.

**Jean RICHARD**

*Membre de l'Institut  
Professeur émérite à l'Université de Bourgogne  
Président de la Société Eduenne des Lettres,  
Sciences et Arts*

